

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie réuni le 25 octobre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 3 Juin 2021, autorisant la prise en charge et l'acquisition des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération 924626 – 76 – ROUEN « QUARTIER OUEST »,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 octobre 2021 signé entre la Ville de ROUEN et l'EPF de Normandie, fixant notamment les conditions d'acquisition et de revente à la collectivité des parcelles incluses dans le périmètre de l'opération 924626 – 76 – ROUEN « QUARTIER OUEST »,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 12 Juillet 2024, acceptant l'augmentation de l'enveloppe projet de l'opération 924626 – 76 – ROUEN « QUARTIER OUEST » et la portant à 10 000 000 € HT,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'autoriser le Directeur Général à signer des conventions d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 924626 – 76 – ROUEN « QUARTIER OUEST » (plan ci-annexé) et dans le cadre d'une enveloppe projet de 10 000 000 € HT.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

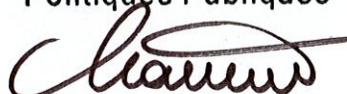
Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

29 OCT. 2024

Délibération approuvée
A Rouen, le

L'adjointe au secrétaire général,
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques


Corinne GOILLOT

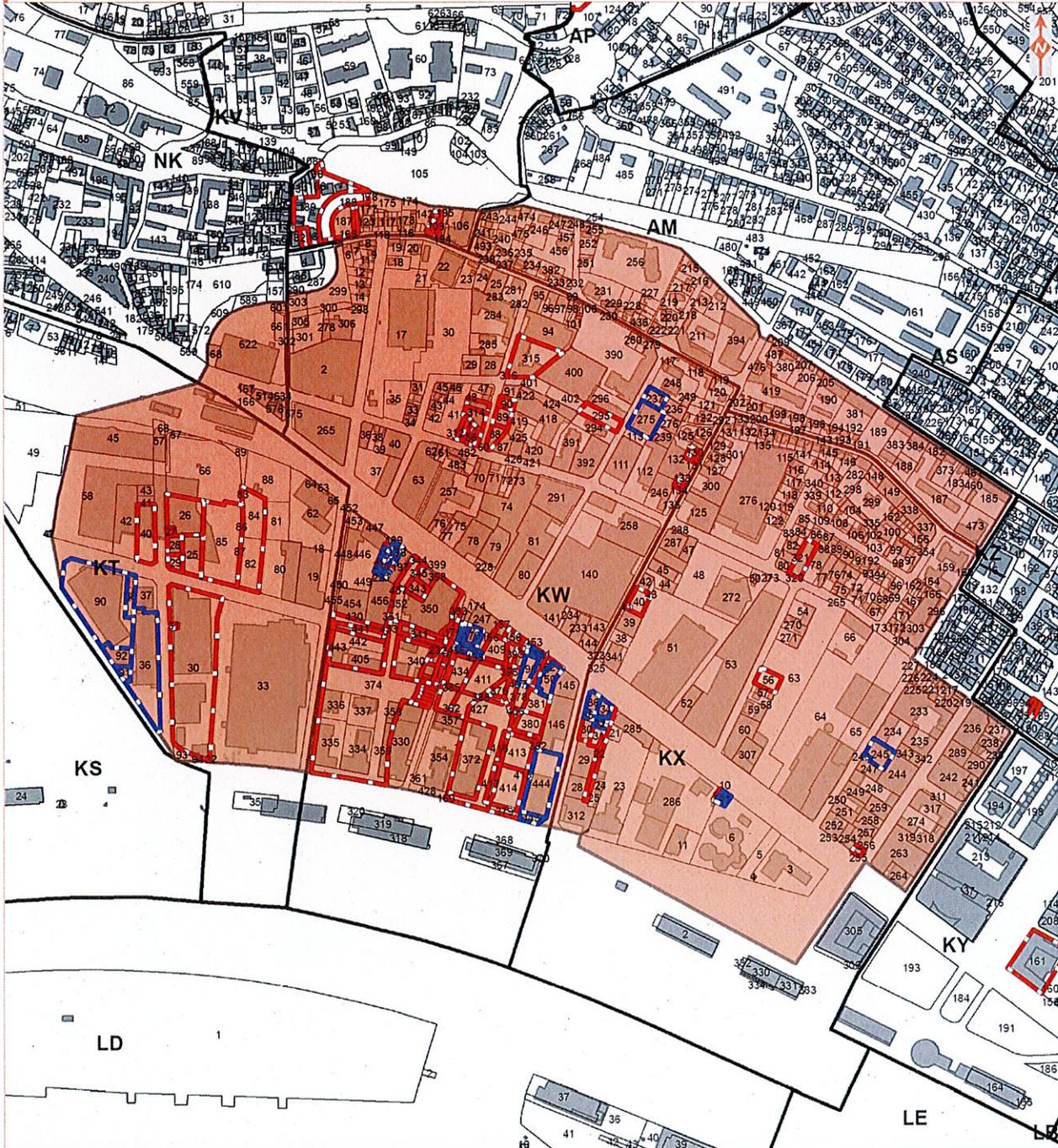


Action foncière

ROUEN « QUARTIER OUEST »

Métropole Rouen Normandie
Rouen

Surface : 69,352 ha environ
Emprise bâtie : 28,324 ha environ
Section : NK, KV, KT, KW, KX et AM



Sources : Origine cadastre 2024 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 03/10/2024

-  Parcelles en stock EPF
-  Sections cadastrales
-  Parcelles cédées EPF
-  Parcelles
-  Emprise concernée par l'opération
-  Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

